



Dominique Duprez

Président de la section 36 « Sociologie, normes et règles »

Courrier à adresser :

54 rue Réaumur
59000 Lille

Lille, le 17 juillet 2007

Monsieur Arnold Migus
Directeur Général du CNRS
CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 PARIS CEDEX 16

Monsieur le Directeur,

Le courrier des membres du jury d'admissibilité de la section 36 en date du 4 juillet dernier suite aux déclassements et sur-classements arbitraires, de notre point de vue, de nos propositions n'a donné lieu à aucune réponse, ni de votre part, ni de celle de la direction scientifique.

En conséquence, j'ai le regret de vous présenter ma démission de Président de la section 36 et de membre du Comité national. J'ai été élu par mes pairs sur une orientation claire d'un Comité national qui doit assurer ses fonctions d'évaluation en toute indépendance.

Or, depuis la session de printemps, je n'ai pu que constater un interventionnisme systématique de notre DSA sur tous les dossiers lors des procédures d'évaluation, et désormais, dans le choix des candidats lors des concours. Si je n'ai pas toujours été en phase avec la politique de votre prédécesseur, sa préconisation de demander aux DSA de ne pas intervenir dans les phases d'évaluation me semble saine.

Je ne me sens plus en mesure d'exercer mes fonctions sereinement dans ces conditions, du moins en fonction de mon mandat, sauf à accepter de transformer la section en une simple chambre d'enregistrement.

J'ai été, je le reconnais, surpris de votre manque de réactivité à notre courrier alors que nombre de membres de la section souhaitaient une démission collective. J'espère qu'elle ne doit pas être interprétée comme une forme de mépris.

Je profite de l'occasion pour vous rappeler les tristes records de la section 36 rappelés par la CPCN et dans un document plus analytique de la section 36 : nous avons les plus mauvais ratios de toutes les sections du CNRS en matière de promotion, que cela soit pour le passage CR1/DR2, DR2/DR1. Par ailleurs, notre section n'a actuellement aucun DRCE. Entre septembre 2000 et le 1er mars 2006, les effectifs de la section 36 sont passés de 306 chercheurs à 262. Et ce n'est rien par rapport à ce qui va arriver. À l'horizon de cinq ans, on peut ainsi estimer que 18 à 25% des chercheurs du département SHS feront valoir leurs droits à la retraite. Dans la section 36, comme dans la section 38, cette proportion dépasse les 30%. Si l'on se projette à 10 ans, les évolutions apparaissent plus catastrophiques encore. D'ici 2016, plus de 55% des

chercheurs actuellement en poste dans la section auront pris leur retraite. Ici encore, cette tendance générale au département SHS apparaît particulièrement accusée dans les sections 36 et 38. Pour compenser ces départs, il faudrait procéder dès maintenant à 14 recrutements annuels en moyenne dans le cadre des concours de CR2 et CR1. Vu sous cet angle, le nombre des postes mis au concours cette année en section 36 n'est pas susceptible d'empêcher la mort programmée de la section. Je regrette en ces circonstances que, malgré de nombreux courriers, dont celui du 30 mai 2006 accompagné d'un rapport circonstancié, aucune concertation n'ait été établie pour envisager un plan de rattrapage ou des solutions adaptées.

Croyez, Monsieur le directeur, en l'assurance de ma profonde considération.

Dominique Duprez

Copie à :

- Mme M.F. Courel, Département des SHS
- Mme C. Bréchnac, Présidente du Conseil d'administration du CNRS
- Mme M. Quérou, Secrétaire générale du comité national de la recherche scientifique
- M. Yves Langevin, Président de la CPCN